



## Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports

---

### Communiqué de presse

---

*Paris, le 22 juin 2007*

#### **Rappel sur les précautions à adopter pour les nourrissons et des jeunes enfants en cas de forte chaleur**

**Après le décès d'un bébé de 19 mois lié à une déshydratation, il convient de rappeler les précautions à adopter vis-à-vis des nourrissons et des jeunes enfants en cas de forte chaleur.**

La chaleur expose les nourrissons et les jeunes enfants à un risque de déshydratation très rapide : ils sont plus sensibles à ces risques et ils ne peuvent pas, pour les plus jeunes, exprimer leur sensation de soif et se réhydrater seuls.

Il est rappelé aux parents et aux personnes ayant la garde de nourrissons et de jeunes enfants de ne jamais les laisser seuls, même pour une courte durée, dans une pièce mal ventilée ou dans une voiture, d'éviter de les faire sortir pendant les pics de chaleur, d'emporter pour tout déplacement des boissons en quantités suffisantes, de les vêtir très légèrement et de les découvrir pendant le sommeil.

Pour faire baisser la température du corps, il faut préserver la fraîcheur de la pièce (fermer les volets et les rideaux, baisser les stores tant que la température extérieure est plus élevée que la température intérieure, les ouvrir et favoriser les courants d'air dès que la température extérieure est plus fraîche), mouiller les vêtements, pulvériser de l'eau sur le visage et le corps, faire prendre des bains et faire boire régulièrement.

Les responsables des établissements d'accueil de jeunes enfants se reporteront aux recommandations du plan départemental de gestion de la canicule auprès de leur Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales.

Pour plus d'informations : [www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr) ou [www.inpes.sante.fr](http://www.inpes.sante.fr)

**Contact Presse :**

Marine BASSET – Attachée de presse

01 40 56 40 14 – [marine.basset@sante.gouv.fr](mailto:marine.basset@sante.gouv.fr)